

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Jeudi 14 novembre 2024

Stade Roland-Garros / Auditorium
Porte 30 - 8, boulevard d'Auteuil - 75016 PARIS

17H45 :

Accueil des délégués (un par club), émargement, distribution du matériel de vote et vérification du quorum
(une pièce d'identité en cours de validité (CNI, passeport ou permis de conduire) et attestation de licence 2025 obligatoires)

18H30 :

début de l'Assemblée Générale

ORDRE DU JOUR

- Ouverture de l'Assemblée Générale par la Présidente
- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 07 décembre 2023.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

*Quorum : 20 % au moins des voix dont disposent lesdits représentants des associations affiliées
Les décisions sont prises à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés hors bulletins blancs et nuls.*

- Rapport moral et sportif du Secrétaire Général.
- Rapport financier (exercice du 01.09.2023 au 31.08.2024) du Trésorier Général.
- Compte-rendu du Commissaire aux comptes.
- Approbation des comptes 2024.
- Projet de budget 2025.
- Renouvellement du Commissaire aux comptes
- Intervention de Yannick QUÉRÉ (C.T.R. Coordonnateur).
- Questions diverses.

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

Quorum : 20 % au moins des voix dont disposent lesdits représentants des associations affiliées ()*

- Intervention des têtes de liste (Temps de parole : 07 minutes sans possibilité de questions/réponses)
- Élection Comité de Direction du Comité de Paris et des délégués à l'Assemblée Générale de la F.F.T.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

*Quorum : présence de représentants portant 35 % au moins des voix dont disposent les représentants.
Les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des suffrages valablement exprimés hors bulletins blancs et nuls.*

- Vote des statuts et des résolutions.